

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 299

Artikel: Les femmes dans les universités suisses : [1ère partie]

Autor: G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est intéressant de se rendre compte comment toutes trois furent amenées à poser leur candidature au Congrès. Mrs. MacCormick a été de tout temps une ardente suffragiste, et son mariage avec un sénateur de l'Illinois, loin de l'écartier de ce genre d'occupations, l'en rapprocha au contraire. Elle a appris la politique comme d'autres apprennent une profession, et c'est à elle que l'on doit l'organisation du Club des femmes républicaines de l'Illinois, — ce qui ne l'a pas empêchée de s'occuper de philanthropie en utilisant sa ferme de Byron pour fournir du lait aux enfants et aux malades de Chicago, ni de gérer fort expertement elle-même la fortune considérable héritée de son père et de son mari. Sa campagne électorale a été supérieurement menée, méthodiquement organisée, précédée par quatre mois de correspondance, et comprend deux mois de propagande dans 100 sur 102 des districts de l'Illinois — ces deux districts ayant dû être laissés à l'écart seulement en raison de l'état déplorable des routes. Son esprit clair et meublé de connaissances utiles, elle l'a appliqué à exposer la politique comparée des Républicains et des Démocrates, les résultats obtenus par les deux partis, à citer des chiffres relatifs aux questions vitales du jour, à analyser des problèmes compliqués comme celui des tarifs douaniers, ou des dettes étrangères, ou de l'aide à l'agriculture, — ceci pour le grand soulagement de ceux qui n'y comprenaient goutte jusqu'alors. Et n'allez pas croire qu'une fois élue, elle s'est reposée: « et maintenant, au travail ! », s'est-elle écriée, comme si auparavant elle n'avait rien fait, en donnant des ordres à tout son état-major de collaboratrices pour un départ immédiat pour Washington, où elle tient à apprendre sans perdre de temps son nouveau métier de femme députée. M. Hoover, s'il réalise le geste qu'on annonce, trouvera en Ruth MacCormick une collaboratrice à qui parler!

Mrs. Ruth Bryan Owen, elle, a mené en Floride sa campagne électorale, parlant dans 600 réunions publiques, auxquelles elle est toujours arrivée avec une ponctualité mathématique, bien que devant parcourir 16 milles de côtes dans sa petite auto Ford surnommée *l'Esprit de la Floride*. Sa jeunesse, elle l'a passée aux Etats-Unis, dont elle suivit de près le mouvement politique; puis son mariage avec un officier anglais la fit vivre pendant des années à l'étranger. Pendant la guerre, elle fut infirmière dans un hôpital de Palestine, et, rentrée dans son pays, elle s'était présentée aux élections il y a deux ans déjà, et n'avait été battue que de 700 voix par son concurrent masculin.

Quant à Mrs. Pratt, c'est à New-York que son activité s'est logiquement et graduellement étendue du côté de la politique. Femme du chef d'une firme bien connue, et de ce fait riche et mondaine, une de celles qui « donnent le genre », elle s'était beaucoup plus occupée de philanthropie, comme il était de bon ton dans son milieu, que de suffrage. Puis, peu à peu, et surtout du fait de son activité dans un Conseil de la ville, la politique l'intéressa si vivement que sa campagne électorale n'a cédé en rien comme entraînement, ardeur, talent d'organisation, à celles qu'ont menées d'autres femmes membres du Congrès.

Car actuellement, en plus des « trois Ruth », quatre autres femmes siègent à la Chambre, auxquelles leurs électeurs de la précédente législature ont ainsi renouvelé leur confiance. Ce sont: Mrs. Kahn (Californie), Mrs. Norton (New-Jersey), Mrs. Rogers (Massachusetts), et Mrs. Langley (Kentucky). C'est un beau septuor féminin, dont on peut attendre beaucoup au cours de cette nouvelle législature.

Dans les Parlements d'Etats (car pour employer une comparaison familière à nos lecteurs, chez nous, « les trois Ruth » siègeraient au Conseil National, et d'autres femmes pourraient en outre faire partie de nos Grands Conseils cantonaux), dans les Parlements d'Etat, les élections de 1928 ont montré une avance de l'élément féminin. 131 femmes au total ont été élues dans des Parlements d'Etat, contre 108 en 1926, et on ne compte plus maintenant que 8 Etats sur 48 qui n'aient pas envoyé des femmes siéger dans leur Législature ou leur Sénat. En outre, des femmes ont été réélues à des postes importants, comme, par exemple, Miss Florence Allen, qui va siéger pour une nouvelle période de six ans à la Cour suprême de Justice de l'Etat d'Ohio. Dans le Massachusetts, Mrs. Esther Andrews, nommée l'an dernier pour remplir un poste vacant au Conseil de gouvernement, vient d'être élue, cette fois, à une imposante

majorité à ce poste qui lui donne un contrôle sur toutes les nominations de fonctionnaires faites par le gouverneur, sur le budget de l'Etat, sur les recours en grâce, etc., etc. Enfin, une très forte proportion des femmes élues députées ou sénatrices d'Etat ont été réélues, ce qui est la meilleure preuve de la façon dont leur activité a été appréciée par leurs électeurs et leurs électrices.

J. GUEYBAUD.

Les femmes dans les Universités suisses

Parmi la floraison de publications de tout ordre qu'a suscitées la Saffa sur la participation des femmes aux différentes manifestations de notre vie nationale, il faut citer tout spécialement ce beau volume¹, publié sous les auspices de l'Association suisse des Femmes universitaires, et qui, lui, au moins, et comme il convient à une œuvre scientifique, a fait la part égale entre nos deux langues nationales, et a tenu compte du rôle des femmes en ceci comme en deçà de la Sarine — ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas pour toutes les monographies de la Saffa. Et c'est aussi la première publication d'ensemble que nous trouvons sur ce sujet, bien que le modèle de cette monographie ait été sans doute fourni par la plaquette parue en 1925, à l'occasion de l'Exposition du Travail féminin à Genève: *Les études féminines à l'Université de Genève*, dont notre journal a dit en son temps tout le bien qu'il en pensait², et à laquelle nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient plus de détails sur ce sujet spécial.

Si la cause de l'accès des femmes aux études universitaires est maintenant gagnée en Suisse comme ailleurs, on ne peut cependant pas dire encore que la femme suisse ait déjà largement prouvé qu'elle est apte à fournir des travaux scientifiques d'ordre supérieur; mais il paraît très probable que cette tâche est réservée à la génération actuelle, qui n'a pas eu, comme sa devancière, à user ses forces pour combattre les innombrables difficultés s'opposant, à ses études d'abord, à l'exercice d'une carrière libérale ensuite. C'est donc un problème d'ordre féministe aussi bien qu'économique ou social, qu'étudie ce volume, sur la base de statistiques précises fournies par différentes collaboratrices, et comme tel, une place lui est toute marquée dans les colonnes de ce journal.

C'est l'Université de Zurich, qui, la première de toutes les Universités suisses, a, dès 1867, tranché la question de l'admission des femmes aux études universitaires; et l'on peut dire qu'elle l'a fait à l'honneur, tant du gouvernement zurichois d'alors, que de l'Université et des étudiantes elles-mêmes. C'est ce qui ressort clairement des *Actes universitaires* publiés en annexe de l'étude attachante consacrée par M^{me} E. Forrer-Gutknecht, Dr en philosophie, à l'Université des rives de la Limmat; quelques étudiantes, déplorant que les cours universitaires fussent envahis par des jeunes filles trop jeunes pour en profiter véritablement, et sans préparation secondaire suffisante, adressèrent, sous la direction de M^{lle} Vögtlin (plus tard M^{me} Heim-Vögtlin, la première femme médecin zurichoise), une pétition au Recteur, demandant plus de rigueur dans les conditions d'admission, démarche qui montre le souci des véritables travailleuses de maintenir élevé le niveau des études féminines. Par un scrupule peut-être exagéré, mais des plus honorables, le Conseil d'Etat répondit négativement à cette requête qui lui avait été transmise par l'Université, ne voulant pas créer des mesures d'exception qui ne s'appliqueraient qu'aux femmes! Il faut lire aussi dans ces *Actes* la protestation énergique qu'éleva, en 1872, au nom de l'Université de Zurich, Gottfried Keller, alors recteur, contre l'interdiction promulguée par le gouvernement russe aux ressortissantes de son pays de continuer leurs études à cette Université, et cela sous les prétextes les plus calomnieux. Ce sont là des pages d'histoire qu'il est utile de se remémorer.

C'est la même année (1872) qu'une femme fut immatriculée

¹ *Les études des femmes dans les Universités suisses*, 1 vol., 7 fr. Rascher et Cie, éditeurs, Zurich, 1928.

² Voir notre numéro 216.

pour la première fois à l'Université de Berne. C'était l'époque où la journée de travail était de 16 à 18 heures pour un grand nombre de femmes; l'époque où, si la natalité était forte, la mortalité était grande aussi pour les femmes et les enfants: l'époque des tailles de guêpe, des ruches, des volants, des falbalas, des plaisanteries faciles sur les vieilles filles... c'est à cette époque que deux Bernois, M. et M^{me} von Ruesch, demandèrent l'égalité entre les sexes, à l'occasion d'une révision de la Constitution — et cela sans le moindre succès, inutile de le dire, comme le relève ironiquement M^{lle} Hedwig Anneler, Dr en philosophie.

La première étudiante, Anna Hotz, fut une Suisse... de Bogota, fille d'une Zurichoise et d'un métis. Son immatriculation, ainsi que celle des étudiantes qui lui succédèrent, se fit sans difficultés, grâce au fait que le règlement bernois n'employait qu'une expression générale et qui ne comportait pas de différenciation de sexe, pour désigner les étudiants (*Studierende*). Plus tard seulement, et lorsque le nombre des femmes étudiantes devint beaucoup plus considérable, le règlement prévint l'admission des femmes aux mêmes conditions que pour les hommes — avec la réserve toutefois qu'elles devaient obtenir le consentement de leurs parents ou de leur mari. Cette clause d'exception n'a disparu qu'en 1901. Les premières étudiantes furent des étrangères, les femmes suisses ne fréquentant régulièrement l'Université que depuis 1905, et surtout des Slaves. M^{lle} Anneler déplore avec raison l'absence totale de contact à cette époque entre les éléments étrangers et les éléments nationaux, qui n'auraient eu qu'à gagner à se connaître davantage. Mais, qui sait? la vision de la petite Russe, allant à ses cours, sa serviette sous le bras, sa toque de fourrure auréolant son visage d'illuminée, cette vision a-t-elle, sans qu'on s'en doute, éveillé le feu sacré, la soif de s'instruire et de se dévouer, chez d'autres femmes? ...

A Berne, actuellement, toutes les Facultés sont ouvertes aux femmes, et seule la Faculté de théologie leur refuse le droit de passer des examens. Mais, le plus souvent, les femmes sont infériorisées, de fait si ce n'est de droit, dans l'exercice d'une carrière libérale, soit par les préjugés en cours, soit par la main-mise des partis politiques sur certains postes, soit enfin parce que les dispositions légales stipulent que les titulaires de certaines fonctions doivent jouir de leurs droits politiques. Et par ce chemin aussi. L'on arrive à la conclusion que tant que les femmes ne posséderont pas leur droit de vote, toutes les études, tous les examens, tous les grades, ne suffiront pas à leur ouvrir le libre accès à toutes les possibilités de développement professionnel.

* * *

Il est curieux de constater que la plus ancienne en date de toutes les Universités, celle de Bâle, fut au contraire l'avant-dernière dans notre pays à ouvrir ses portes aux femmes (1890). Fribourg seule vient après (1891). Ce n'est certes pas que les demandes d'immatriculation aient fait défaut, mais en 1885, une décision de principe contre l'admission des femmes avait été prise, qui ne fut abrogée qu'au bout de cinq ans, lors d'une curieuse consultation de toutes les Facultés. La Faculté de médecine, fortement influencée par le recteur d'alors, Fehling, professeur de gynécologie, adversaire inébranlable, répond négativement: la Faculté de théologie et la Faculté de droit déclarent que la question ne les intéresse pas, parce que l'admission des femmes à leur enseignement ne se pose même pas; et la Faculté de philosophie craint l'invasion des bas-bleus, la promiscuité créée par l'étroitesse des couloirs, et préconise plutôt la création d'une Université de femmes. En revanche, quelques professeurs plaident, à titre individuel, en faveur de l'immatriculation des femmes, et le Conseil d'Etat finit par décréter que les femmes, tant bâloises qu'étrangères, et avant fait leurs études préparatoires dans le canton, seraient admises à faire des études aux mêmes conditions que les jeunes gens. La première femme qui profita de cette décision fut une jeune Bâloise, M^{lle} Emilie Frey, immatriculée dès 1890 à la Faculté de médecine. Des mesures plus larges quant aux études secondaires antérieures vinrent successivement compléter celle-là, et l'on peut ainsi constater, avec l'auteur de cette étude sur l'Uni-

versité de Bâle, M^{lle} Martha Bieder, Dr en philosophie, que tout ce que les femmes ont obtenu en ce domaine, elles le doivent au Département de l'Instruction publique d'alors, et à son désir de mettre à la portée du plus grand nombre les conquêtes scientifiques, jusque-là chassées jalousement gardées d'une petite minorité.

Si, de par les circonstances, les femmes bâloises se sont trouvées les premières à profiter de cette tendance nouvelle, il est juste de dire qu'elles n'ont pas déçu les espérances mises en elles par le gouvernement de leur canton. On compte que le 50 % des femmes médecins ayant fait leurs études à Bâle consacrent tout leur temps à l'exercice de leur profession. Quelques-unes, qui sont mariées, travaillent avec leur mari. La clinique dentaire scolaire est dirigée par une femme; deux femmes botanistes se sont acquises une renommée internationale; plusieurs femmes ayant fait à Bâle des études d'économie politique ont été les premières femmes fonctionnaires supérieures de l'Administration fédérale; et plusieurs avocates et une notaire exercent leur carrière avec plein succès.

Si Saint-Gall ne possède pas d'Université, il existe, comme on le sait, dans cette ville, une Ecole supérieure de commerce, qui a admis les femmes depuis sa fondation (1898). D'après les chiffres cités par M^{lle} Jeanne von Segesser, 71 femmes ont été immatriculées dans cette Ecole, dont 18 seulement ont terminé leurs études, les autres ayant redouté la préférence qui va toujours à leur concurrent masculin, même si elles-mêmes sont munies de diplômes et de grades, et ayant accepté des postes, souvent d'ordre pédagogique, qui leur ont été offerts au cours de leurs études. Une seule de ces femmes est à la tête d'une grande entreprise commerciale, et occupe avec distinction ce poste important et lourd de responsabilités. Il faut relever aussi, comme l'une des causes du faible chiffre de femmes qui parviennent à des situations commerciales élevées, la préparation trop souvent insuffisante des écoles secondaires de commerce pour jeunes filles seules.

* * *

Parlons maintenant des Universités romandes.

La loi du 19 octobre 1872, qui créa l'Université de Genève, en ajoutant une Faculté de médecine aux quatre Facultés constituant l'ancienne Académie de Calvin, ouvrit en même temps les portes de l'enseignement supérieur aux étudiantes comme aux étudiants. Fait intéressant à noter: c'est à la suite d'une pétition au Grand Conseil signée par 30 mères de famille et soutenue par le professeur Carl Vogt, qui fit état des heureuses expériences de Zurich, que l'admission des femmes à l'Université fut stipulée par la loi. Genève fut donc la première Université romande à suivre l'exemple de Zurich.

Comme partout, l'élément féminin étranger fut le premier à bénéficier de ces nouvelles facilités. Les Russes, surtout, empêchées par les circonstances politiques de continuer dans leur pays les études commencées chez elles, se dirigèrent en masse sur la Suisse, où l'on constata une forte prédominance des étudiantes slaves. Ce n'est qu'en 1890 que la première Genevoise se fit immatriculer à l'Université; mais ce retard n'est somme toute pas imputable à un manque d'intérêt de la part de nos concitoyennes, mais bien plutôt à l'organisation de l'enseignement secondaire féminin, qui a pendant de longues années rendu difficile le passage des écoles de jeunes filles à l'Université: ce n'est qu'en 1922, en effet, qu'a été créée la « Section réelle » de l'Ecole secondaire, qui prépare directement les jeunes filles, sans cours complémentaires, stages au Collège des garçons, ou autres moyens de fortune, à l'examen de maturité obligatoire pour entrer à l'Université. Aussi le nombre des étudiantes genevoises est-il resté restreint jusqu'à ces dernières années, et ne s'est-il développé que depuis la guerre et ses conséquences économiques pour la situation de la femme. En 1924, on comptait 124 étudiantes genevoises.

La Faculté de médecine a été, comme partout, la première où les femmes aient désiré entrer. D'ailleurs la médecine paraît de tout temps avoir exercé de l'attrait sur nos concitoyennes, puisqu'au XV^e siècle déjà, Genève comptait des « medicae ». Il est toutefois permis de se demander, avec M^{me} le Dr Gourfein, l'auteur de cette étude, ce que valait leur science! Depuis

Recht
p. 3

l'admission des femmes à l'Université, il y a 56 ans, 468 doctorats en médecine ont été décernés à des femmes, mais en majeure partie à des étrangères, puisque l'on ne compte que dix femmes qui pratiquent la médecine à Genève. Il faut y adjoindre un certain nombre de pharmaciennes, et cinq femmes dentistes.

A la Faculté des lettres, la première étudiante immatriculée fut une étrangère (1883), et la première Genevoise n'y fit son entrée qu'en 1926; mais ce sont des Genevoises qui obtinrent la deuxième licence par ordre chronologique qui y fut décernée, et les 2^{me} et 4^{me} doctorats. La plupart des anciennes étudiantes de cette Faculté se sont vouées à l'enseignement. A la Faculté des sciences, les étudiantes suisses font leur apparition en 1891; 84 doctorats et 46 licences ont été décernés à des femmes depuis lors. C'est aussi vers l'enseignement que s'oriente leur principale activité, ou vers des travaux de recherches scientifiques, qui font valoir leurs qualités de méthode, de minutie et de patience. La Faculté de droit, elle, a été en retard sur les autres quant à l'admission des femmes, puisque c'est en 1901 seulement que la première licence en droit a été décernée à une femme (notre collaboratrice, M^{me} Schreiber-Favre, avocate, *Réd.*). Il est vrai que, la loi cantonale d'organisation judiciaire prévoyant que seuls les citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques pouvaient être admis au barreau, la route était de ce fait fermée aux femmes, et qu'il fallut faire voter au Grand Conseil une modification à cette loi, pour que M^{me} Schreiber-Favre pût être admise à prêter serment comme avocate. Depuis cette date, 28 licences et 6 doctorats en droit ont été décernés, et 3 femmes sont actuellement inscrites au barreau de Genève. L'enseignement du droit dans les écoles de jeunes filles offre également un débouché à l'activité professionnelle de ces graduées de la Faculté, mais la magistrature et le notariat leur sont encore fermés. Quant à la Faculté des sciences économiques et sociales, créée en 1914, ses cours sont suivis par un grand nombre d'étudiantes, dont beaucoup sont suisses, et 83 licences ont été décernées à des femmes en l'espace de 12 ans. Ces grades, il est vrai, ne donnent pas accès à des carrières bien déterminées, car on trouve ces licenciées dans l'enseignement, tant officiel que privé, au B.I.T., à l'Office social, etc. Là aussi, le fait que les femmes ne possèdent pas de droits politiques les exclut de bien des fonctions: si la porte d'entrée des études universitaires leur est largement ouverte, la porte de sortie est encore fermée sur bien des carrières, et il en sera ainsi aussi longtemps que la femme sera une mineure politique. Il est d'autant plus intéressant de signaler à cet égard que la récente votation populaire sur le pastorat féminin (2 décembre 1928) a ouvert cette porte presque toute grande aux

bacheliers de la Faculté de théologie, en leur permettant d'accéder aux fonctions de pasteur auxiliaire, — d'autant plus intéressant que la Faculté de Genève a été la dernière en date à admettre les femmes aux études de théologie, se laissant devancer dans cette voie par Zurich, Berne et Bâle. Il est vrai que l'Institut des Ministères féminins, créé en 1918, avait déjà contribué à préparer des femmes à une activité religieuse et sociale, en leur imposant la fréquentation de certains cours à la Faculté, une série d'exams, et des stages pratiques d'évangélisation; mais cette préparation, pour utile et intéressante qu'elle soit, manque d'autre part de la sanction officielle et de l'ampleur des études théologiques complètes. Jusqu'à présent 6 étudiantes ont été régulièrement immatriculées à la Faculté, et nul doute que la récente votation n'engage un nombre plus grand de jeunes filles à faire des études universitaires de théologie.

(A suivre.)

G.

Lettres de Roumanie

L'inauguration de la « Maison de la Femme » à Bucarest

Le 2 décembre a eu lieu à Bucarest un événement qui marquera une date dans l'histoire de l'activité de la femme roumaine. Cette *Maison de la Femme* (*Casa Femeii*), vers laquelle tendaient depuis si longtemps nos rêves, est devenue une réalité, grâce à l'incomparable énergie de la Princesse Cantacuzène, notre présidente, et cela plus vite que la plus audacieuse d'entre nous n'aurait osé l'espérer. Dix-huit mois, en effet, après que la reine Marie eut posé de ses propres mains la pierre fondamentale, nous pouvions inaugurer cette *Maison*, qui est pour nous le symbole de cette union que la femme roumaine a pour mission de poursuivre de toutes les forces de son âme: union entre les classes sociales, union entre les nationalités diverses destinées à vivre aujourd'hui dans notre pays. Aussi, parmi le faste de l'inauguration, cérémonie honorée par la présence de membres de la famille royale et du gouvernement, fûmes-nous particulièrement heureuses de saluer les déléguées des minorités féminines de la Bucovine, de la Bessarabie et de la Transylvanie, tandis que nos amies lointaines participaient elles aussi à cette fête émouvante de la grande famille roumaine, en la personne de M^{me} Pichon-Landry, représentant le Conseil International des Femmes et le Conseil National Français; Dame Rachel Crowdy, représentant la Société des Nations; M^{me} Karbanova, représentant la Petite Entente des Femmes et le Conseil National de Tchécoslovaquie. Le Conseil National des Femmes de

VARIÉTÉ

Les femmes astronomes françaises

Voici la liste de celles qui, en France, ont embrassé la profession d'astronome: M^{me} Chandon, astronome-adjointe à l'Observatoire de Paris (nommée en 1912); M^{lle} Calvet, aide-astronome à Strasbourg (1919); M^{lle} R. Bonnet, aide-astronome à Paris (1925); M^{lle} Clavier, aide-astronome à Paris (1925); M^{lle} Jasse, aide-astronome à Marseille (1925); M^{lle} Bac, assistante à Lyon (1925); M^{lle} Bloch, assistante à Lyon (1925); M^{lle} R. Chevallier, assistante à Paris (1928); M^{lle} Anglade, assistante à Toulouse (1927).

Je suis allé voir la doyenne d'entre elles. Malgré sa jeunesse, elle a droit à ce titre respectable, et par son grade et par la date de sa nomination. Ses nombreux travaux, notamment ses 2000 mesures d'étoiles doubles, son étude remarquée sur la variation de la latitude de Paris, au moyen de l'astrolabe à prismes, lui ont acquis une juste notoriété. Et puis, elle fut la première!

Elle me confie toute la gratitude que doivent les femmes à M. Baillaud, qui, lorsqu'il était directeur de l'Observatoire de Paris, leur ouvrit officiellement la porte du ciel, si j'ose dire, en permettant à la première — c'était M^{lle} Chandon — de réaliser son rêve et de devenir astronome.

Pour devenir astronome, une licence scientifique est exigée, licence de physique ou de mathématiques. Mais il n'y a, jusqu'à présent, aucun examen spécial.

Les étapes sont, pour le personnel féminin des observatoires, exactement les mêmes que pour les hommes: un stage, qui dure au moins deux ans. Puis on devient assistante, puis aide-astronome, puis astronome-adjoint, enfin astronome titulaire. Les traitements varient entre 9.000 francs par an pour les assistants et 42.000 francs pour les titulaires, avec en outre l'indemnité annuelle et uniforme de

2.240 francs. Mais les stagiaires n'ont en principe droit à rien. La petite indemnité qu'ils touchent est facultative. Une augmentation de toute la gamme de ces traitements doit d'ailleurs intervenir.

A Paris, quatre femmes vivent de la vie commune de leurs confrères. Ce sont, avec M^{me} Chandon: M^{lle} Rose Bonnet, aide-astronome spécialiste de l'enregistrement photo-électrique du passage des étoiles, et présentement attachée, sous la direction de M. Fatou, à l'Équatorial de la tour de l'Ouest, où elle mesure des étoiles doubles; M^{lle} Clavier, aide-astronome, qui s'occupe particulièrement de travaux de laboratoire, avec M. Jules Baillaud (facteurs de réflexion des miroirs d'acier et des miroirs argentés); M^{lle} R. Chevallier, assistante, qui fait les observations méridiennes et participe à l'envoi de l'heure par T. S. F.

Oh! ce n'est pas une vie de plaisir, bien qu'on ne s'y couche souvent qu'au petit jour — tout comme les noctambules! Notons pourtant qu'un fort beau bal fut offert ce printemps par M. Deslandes, sur la majestueuse terrasse où Arago chemina pensif.

Par les nuits claires, pendant le temps que nous employons communément au sommeil, les femmes astronomes sont là, sous les couples béants, même par les grands froids. Elles veillent, elles accumulent les observations, et le lendemain, durant le jour qui leur cache les étoiles, elles mettent au point leurs calculs ou travaillent à des recherches de laboratoire.

En vérité, selon l'expression de Verlaine, «c'est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour». La *Connaissance des Temps*, ce bréviaire des astronomes et des navigateurs, est tenue à jour presque uniquement par des femmes, puisque, au Bureau des Longitudes, elles sont 10 sur 15 calculateurs.

(Minerva.)

Marcel ROLAND.